

## Collectif

# "ENSEMBLE POUR PRÉSERVER LE VERSANT DES CÔTES"

**CONTACT** : versantdescotes73@orange.fr

Le collectif est, à ce jour, fort d'une centaine de membres.

### VISITE DE LA CARRIÈRE

Dans le bulletin précédent, nous vous avons indiqué que le noyau actif du collectif avait été invité à visiter la carrière.

Mardi 30 août 2016, 11 membres du collectif se sont retrouvés sur le site.

Après une projection de photos présentant les installations et de documents précisant les chiffres relatifs à l'exploitation, Monsieur Merendet (responsable d'exploitation) a répondu à nos questions avant de nous faire découvrir la zone aménagée et remise en état à proximité des bureaux. Il nous a ainsi appris que l'exploitant a un devoir de moyens et non de résultats pour cette revégétalisation ! Nous demanderons lors de la réunion de CLIS de plus amples informations.

Nous avons ensuite été conduits sur la partie amont de la carrière où un belvédère est aménagé.



zone aménagée et en cours de réaménagement



vue de la pente depuis le "belvédère"

Si les explications de Monsieur Merendet ne nous ont pas convaincus, la visite de la zone réaménagée a confirmé l'insuffisance de moyens pour la remise en état. Quant au transport sur le belvédère qui offre une vue d'ensemble intéressante de la zone d'exploitation, il ne nous a pas apporté de réponse sur la remise en état proprement dite. Il nous a cependant permis d'observer que la nouvelle technique d'exploitation en plan incliné à 38° laissera un terrain très (même trop) pentu.

En effet selon le projet de l'exploitant de la carrière et l'article 3.1 de l'arrêté du 9 décembre 2014, la zone concernée par le plan incliné s'étage de l'altitude 916 m (bas du plan incliné) à l'altitude 1095 m (sommet de la carrière) soit une dénivelée de 179 m sur une longueur, en plan horizontal, de 251 m. Cela correspond à une pente moyenne de 35,49° soit 71,31 %.

En laissant une pente de 38° soit 78 %, la société d'exploitation va restituer un terrain présentant une inclinaison supérieure à celle d'origine. De plus en raison de l'absence de végétation et de rupture de pente, ce plan incliné présentera l'aspect d'un véritable toboggan.

Pour donner une idée de ce que sera la pente... la fédération internationale de ski précise les normes de construction des tremplins de saut à ski. La piste d'élan est composée d'une partie rectiligne d'une inclinaison maximale de 37°. Il est préconisé de ne pas dépasser les 35°.

## LA SUITE DU PROGRAMME...

Il est acquis que le collectif, qui fait partie de l'association "Vivre et Agir en Maurienne", sera représenté lors des prochaines C.L.I.S. (Commission Locale d'Information et de Suivi) par Elisa Fuksa-Anselme et Gabriel Coste.

Ce sera l'occasion de demander des précisions et des explications sur les incohérences et le non respect des engagements en ce qui concerne la remise en état du site, d'avoir également des informations concernant la prospection foncière sur le versant des Côtes.

## RESTONS MOBILISÉS

Dans le bulletin précédant nous vous invitons à nous faire part de vos idées pour revitaliser Le versant des Côtes. N'hésitez pas à présenter vos suggestions.

Nous en avons reçu quelques unes :

- parcours découverte du lieu et du panorama.
- parcours créatif avec des sculptures bois.

Pour le Collectif : Elisa et Gabriel

Photo prise en août 2016

"belvédère"



zone aménagée

La remise en état de cette partie (en bas à droite sur la photo) était déjà mise en route depuis 2006 en fonction des archives des diverses réunions de CLIS. Le "belvédère" offre un point de vue intéressant sur le mode d'exploitation de la carrière mais n'apporte pas plus de réponse sur la remise en état elle-même.